

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 4 MARS 2026 - 18H30**

**DE\_2026\_011 FDEE : PARTICIPATION COMMUNALE**

Le Maire indique à l'assemblée que les services préfectoraux ont communiqué le montant de la participation communale annuelle due à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) : celle-ci s'élève à **1035,00 €** pour **2026**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DE\_2026\_012 COMPTE FINANCIER UNIQUE /AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE 2025**

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice **2025 pour la section COMMUNE**  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,  
Constatant que le compte Financier unique fait apparaître un **excédent de 291 963,43€**

|   |                   |
|---|-------------------|
| - A la couverture du besoin de financement de la section d'inv.2026 compte 1068 | <b>166 785.01</b> |
| * Affectation à l'excédent reporté sur la section de fonctionnement             | <b>125 178.42</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DE\_2026\_013 COMPTE FINANCIER UNIQUE /AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU 2025**

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice **2025 pour la section EAU**  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,  
Constatant que le compte Financier unique fait apparaître un **excédent de 21 077,42 €**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DE\_2026\_014 COMPTE FINANCIER UNIQUE /AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice **2025 pour la section ASSAINISSEMENT**  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,  
Constatant que le compte Financier unique fait apparaître un **excédent de 1726,75€**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DE\_2026\_015 DEROGATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026/2027**

Le maire propose de solliciter à nouveau, à titre dérogatoire, le maintien d'une organisation hebdomadaire sur 4 jours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**Décide** de solliciter une dérogation pour maintenir la semaine de 4 jours à compter de l'année scolaire 2026-2027.

**DE\_2026\_016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SURVEILLANCE EMPLOYE A LA SECURITE DES BAINADES AVEC LE SDIS 19**

Le maire informe le conseil municipal de la difficulté à recruter un agent titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour assurer la surveillance et la sécurité de la piscine municipale durant la période estivale 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le modèle de convention de disponibilité et ses annexes avec le SDIS 19 telles que proposées.

**DE\_2026\_017 VENTE DE TERRAIN CONCERNANT LA PARCELLE A730**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de déclaration de biens sans maître, engagée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), est arrivée à son terme. À l'issue de cette procédure, la commune de Saint-Martin-la-Méanne est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section A n) 730, d'une superficie de 713 m<sup>2</sup> en date du 09 Décembre 2025.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal**, par **7 voix** POUR